

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du dix-neuf février 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES, Président.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Didier CABANES, Monsieur Serge MALOUVIER, Monsieur Manuel De OLIVIERA, Madame Chantal BREL (pouvoir de Odette LANGLADE), Madame Sylvette LACOMBE, Madame Guylaine MATIAS, Madame Sandrine GERARD, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Annick ALBINO, Madame Claudette CONDUCHÉ, Madame Marie-France DELSOL.

Absent: Monsieur Ahmed EDOUIDI

Excusés : Madame Odette LANGLADE (pouvoir à Chantal BREL)

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 1
- Nombre de membres présents : 15
- Nombre de pouvoirs : 1
- Suffrages exprimés : 16

Date de la convocation : 12 février 2024

Madame Brel est désignée secrétaire de séance.

N° 14DL2024 : SECOURS EXCEPTIONNEL : Participation facture

Monsieur MARSAND expose qu'il y a lieu d'accorder une aide exceptionnelle à Madame domiciliée à FUMEL. Madame est bénéficiaire du RSA et elle est dans une situation sociale particulièrement précaire. Elle est accompagnée par le C.M.S. de Fumel. C'est l'Assistante Sociale qui a nous a orienté cette personne pour une aide exceptionnelle en complément de celle reçue par le Conseil Départemental.

Il s'agit de participer au règlement de la facture de réparation de son véhicule. Le montant total de la facture est de 443.87 euros.

Monsieur Marsand Propose d'accorder à cette habitante de la commune une aide exceptionnelle de 100 euros qui sera versée directement au prestataire :

GARAGE SEB AUTOS ZA LA LANDETTE 47500 CONDEZAYGUES
(0553406738 – garagesebautos@gmail.com) Siret : 498.713.536.00023 – APE : 4511Z.

***Après avoir entendu cet exposé,
la Commission Administrative,***

1°) décide d'accorder l'aide exceptionnelle de 100 euros afin d'aider cette personne.

2°) Précise que cette aide sera versée directement au prestataire mentionné ci-dessus.

3°) précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à **au Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'action sociale.**

3°) constate que la présente délibération a été adoptée **16 voix pour.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage : 20 février 2024

Télétransmission : 20 février 2024

Chantal Brel

Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fumel le 19 février 2024

Jean-Louis Costes

Maire de Fumel

Président du C.C.A.S.